

**Procès-Verbal du 1 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à 19 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune du Mont-Saint-Adrien, présidé par Monsieur Jean-Philippe AMANS, Maire.

**PRÉSENTS :**

Jean-Philippe AMANS	Lylian BELLAMY	Stéphane COIFFIER	Réjane CARBONNET
Christophe BOURET	Frédéric SOMBRET	Patrick VINCENT	Luis FERNANDES
Catherine GUERIN	Claude FERET	Annie HUGER	Dominique DANEL
Marie MOREAU			

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Olivier PAGE	Donne pouvoir à	Patrick VINCENT
René WALSKI	Donne pouvoir à	Lylian BELLAMY

**ABSENTS NON EXCUSÉS : 0**

**Quorum : 8 Conseillers présents : 13 Nombres de votes : 15 Abstention :0**

Mme DANEL Dominique a été élue secrétaire de séance.

**1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2023**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2023.

**2) Délibération sur le choix des entreprises attributaires des lots pour le marché de travaux de rénovation des sanitaires de l'école**

Sur rapport de Monsieur le Maire :

La réhabilitation du bâtiment de l'école communale nécessite des travaux importants qui ont fait l'objet d'un marché public dont le mode de passation retenu a été celui de la procédure ouverte adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été fait sur la plateforme dématérialisée AWS et par publication au support de presse Leparisien.fr, avec un envoi le 03/04/2023 à la publication.

Après l'ouverture des plis dématérialisés le 4 mai 2023, date limite de remise des offres, l'analyse des propositions a été confiée au Maître d'œuvre en l'autorisant à interroger les entreprises par écrit. Des négociations ont donc été engagées sur certains lots avec certaines entreprises, telles qu'elles apparaissent dans le rapport d'analyse des offres.

M. Le Maire rappelle que le marché se décompose en 9 lots :

- N° 1 désamiantage
- N° 2 démolition maçonnerie revêtement céramique
- N° 3 charpente couverture bardage bois
- N° 4 menuiserie extérieure
- N° 5 cloisons doublage faux plafonds
- N° 6 menuiserie intérieure
- N° 7 peinture
- N° 8 électricité ventilation
- N° 9 plomberie chauffage

Les critères de notation des offres ont été définis dans l'article 8.2 du règlement de la consultation. Ils sont pondérés comme suit :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
<i>1.1-Prix</i>	40.0 %
<i>1.2-Respect du DPGF</i>	10.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
<i>2.1-Méthodologie et procédés d'exécution amenés sur le chantier</i>	10.0 %
<i>2.2-Organisation du chantier, moyens humains mis à disposition du chantier et affectés au suivi de chantier, à la qualité et à l'autocontrôle des ouvrages</i>	10.0 %
<i>2.3-Performances en matière de protection de l'environnement, de gestion des déchets et des nuisances</i>	10.0 %
<i>2.4-Caractéristiques des produits ou matériels proposés (joindre fiches)</i>	10.0 %
3-Visite de site sur présentation du quitus de visite	10.0 %

Les modalités de notation suivant ces critères sont les suivantes :

**clé de notation du respect du DPGF :**

- . absence de DPGF : note 0%
- . lignes non renseignées : note 3% (ou nombreux ensembles)
- . lignes ajoutées ou supprimées : note 5%
- . unités quantitatives modifiés : note 7%
- . DPGF complet : note 10%

**clé de notation de la valeur technique :**

**sur 10 :**

- . absence de réponse : note 0%
- . réponse partielle : note 3%
- . réponse moyenne : note 5%
- . réponse satisfaisante : note 7%
- . réponse très satisfaisante : note 10%

**clé de notation de la visite sur site :**

**sur 10 :**

- . passage sans attestation : note 5% (photos attestant)
- . passage avec attestation : note 10%

La commission d'appel d'offres s'est donc réunie le mercredi 31 mai 2023 à 20h00

**MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE**

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Présence ou Date convocation</i>
AMANS Jean-Philippe	Maire	Présent
BELLAMY Lylian	Membre titulaire	Présent
COIFFIER Stéphane	Membre titulaire	Présent
BOURET Christophe	Membre titulaire	Présent

3 Membres suppléants sans voix délibérative étaient également présents : Mme Huger Annie, Mme Moreau Marie et M. Fernandès Luis.

La commission a alors pris connaissance du rapport d'analyse des offres suivantes :

Lot : 1 DESAMIANTAGE

## OUVERTURE DES PLIS

3 entreprises ont fait parvenir des offres régulières

Montant H.T. Estimé : 5 500 € HT

No Ordre de Dépôt	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Variantes	Montant H.T.	Observations
1	EURODEM		5.500,00	
2	DEMOLAF		8 639,00	
3	SOTRAMIANTE		13 740,00	

## ANALYSE DES OFFRES

### ENTREPRISE EURODEM

Offre conforme au CCTP.

### ENTREPRISE DEMOLAF

Offre conforme au CCTP.

### ENTREPRISE SOTRAMIANTE

Offre conforme au CCTP.

## CLASSEMENT DES OFFRES

Notation et classement des entreprises en fonction des critères définis au Règlement de consultation :

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50%			valeur technique 40%				visite sur site 10%	note globale 100 %	classement
		montant de l'offre	prix des prestations	respect du DPGF	méthodologie et procédés d'exécution amenés sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens affectés au suivi du chantier à la qualité, à l'autocontrôle	performances en matière de protection de l'environnement, gestion des déchets et des nuisances	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)	visite sur site sur présentation du questionnaire de visite		
EURODEM	oui	5 500,00	40,00%	10%	7%	7%	7%	7%	10%	83,00%	1
DEMOLAF	oui	8 639,00	25,47%	10%	10%	7%	7%	7%	10%	76,47%	2
SOTRAMIANTE	oui	13 740,00	16,01%	10%	7%	7%	10%	7%	10%	67,01%	3
ESTIMATION	-	5 500,00									

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, il est proposé à la commission de retenir la proposition suivante, jugée économiquement la plus avantageuse :

- l'entreprise **EURODEM** pour un montant de **5 500,00 € H.T.**

Lot : 2 DEMOLITION, MACONNERIE et REVETEMENT CERAMIQUE

## OUVERTURE DES PLIS

2 entreprises ont fait parvenir des offres

Montant H.T. Estimé : 56 136,40 € HT / PSE : 1 000 € HT

No Ordre de Dépôt	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Variantes	Montant H.T.	PSE
1	RP CONSTRUCTION		73 076,60	1 400,00
2	MCK		41 405,32	890,00

## ANALYSE DES OFFRES

### ENTREPRISE RP CONSTRUCION

Offre conforme au CCTP.

### ENTREPRISE MCK

L'offre présentée par l'entreprise MCK est incomplète : l'entreprise n'a pas chiffré la partie Revêtement céramique.

## CLASSEMENT DES OFFRES

### Notation et classement des entreprises en fonction des critères définis au Règlement de consultation avant négociation :

Notation et classement des offres avant négociation :

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50%			valeur technique 40 %				visite sur site 10%	note globale 100 %	classement
		montant de l'offre	prix des prestations	respect du DPGF	méthodologie et procédés d'exécution amenés sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens affectés au suivi du chantier, à la qualité, à l'autocontrôle	performances en matière de protection de l'environnement, gestion des déchets et des nuisances	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)			
MCK	non	€HT	40 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %		
RP CONSTRUCTION	oui	73 076,60	40,00%	10%	7%	10%	7%	10%	10%	94,00%	1
ESTIMATION	-	56 136,40									

Compte tenu des offres présentées, une négociation est engagée avec les deux entreprises. L'entreprise MCK est dans ce cadre sollicitée pour compléter son offre.

### Offres après négociation :

entreprise	régularité de l'offre	montant de l'offre	
		montant de l'offre de base	montant de la P.S.E. location sanitaires provisoires par mois supplémentaire
MCK	oui	55 000,00	890,00
RP CONSTRUCTION	oui	61 341,56	1 341,67
ESTIMATION	-	56 136,40	1 000,00

optimisation de la base vie, des sanitaires provisoires pour l'école et des branchements fluides du chantier

### Notation et classement des entreprises en fonction des critères définis au Règlement de consultation après négociation :

## Notation et classement des offres après négociation :

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50%			valeur technique 40%				visite sur site 10%	note globale 100%	classement
		montant de l'offre €HT	prix des prestations 40%	respect du DPGF 10%	méthodologie et procédés d'exécution aménagés sur le chantier 10%	organisation du chantier, moyens humains, moyens affectés au suivi de chantier à la qualité, à l'autocontrôle 10%	performances en matière de protection de l'environnement et des nuisances 10%	caractéristiques des produits ou matériels (fiches) 10%			
MCK	oui	55 000,00	40,00%	7%	7%	7%	7%	10%	10%	88,00%	2
RP CONSTRUCTION	oui	61 341,56	35,86%	10%	7%	10%	7%	10%	10%	89,86%	1
ESTIMATION	-	56 136,40									

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché et compte tenu du prix limite global, il est proposé à la commission de retenir la proposition suivante, jugée la plus avantageuse :

**- l'entreprise RP CONSTRUCTION pour un montant de 61 341,56 € H.T.**

Lot : 3 CHARPENTE, COUVERTURE et BARDAGE BOIS

## OUVERTURE DES PLIS

2 entreprises ont fait parvenir des offres régulières

Montant H.T. Estimé : 30 295,00 € HT

No Ordre de Dépôt	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Variantes	Montant H.T.	Observations
1	CARLIER BAUDOIN		19 694,60	
2	EUROPE TOITURE		21 816,74	

## ANALYSE DES OFFRES

### ENTREPRISE CARLIER BAUDOIN

Offre conforme au CCTP.

### ENTREPRISE EUROPE TOITURE

Offre conforme au CCTP.

## CLASSEMENT DES OFFRES

### Notation et classement des entreprises en fonction des critères définis au Règlement de consultation :

Notation et classement des offres :

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50 %			valeur technique 40 %				visite sur site 10 %	note globale 100 %	classement
		montant de l'offre	prix des prestations	respect du DPGF	méthodologie et procédures d'exécution retenues sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens affectés au suivi du chantier, à la qualité, à l'autocontrôle	performances en matière de protection de l'environnement, gestion des déchets et des nuisances	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)			
		€HT	40 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %		
CARLIER BAUDOIN	oui	19 694,60	40,00%	10%	7%	7%	5%	7%	10%	86,00%	1
EUROPE TOITURE	oui	21 816,74	36,11%	10%	5%	7%	5%	10%	10%	83,11%	2
ESTIMATION	-	30 295,00									

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, il est proposé à la commission de retenir la proposition suivante, jugée économiquement la plus avantageuse :

- l'entreprise **CARLIER BAUDOIN** pour un montant de 19 694,60 € H.T.





entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50%			valeur technique 40%				visite sur site 10%	note globale 100%	classement
		montant de l'offre	prix des prestations	respect du DPGF	méthodologie et procédés d'exécution retenus sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens affectés au suivi de chantier, à la qualité, à l'interface	performances en matière de protection de l'environnement, gestion des déchets et des nuisances	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)			
		€HT	40%	10%	10%	10%	10%	10%	10%		
CNM	oui	19 804,00	40,00%	10%	10%	7%	7%	7%	10%	91,00%	1
MAW	oui	21 666,00	36,56%	10%	5%	7%	7%	7%	10%	82,56%	3
LE VITRIER PICARD	oui	22 885,50	34,61%	10%	10%	7%	7%	7%	10%	85,61%	2
DELAHOE	oui	23 079,00	34,32%	10%	7%	7%	5%	7%	10%	80,32%	4
ESTIMATION	-	26 800,00									

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, il est proposé à la commission de retenir la proposition suivante, jugée économiquement la plus avantageuse :

**- l'entreprise CNM pour un montant de 19 804,00 € H.T. PSE comprise portes bibliothèque, salle association et mairie**

**Lot : 5 CLOISON, DOUBLAGE et FAUX PLAFOND**

**OUVERTURE DES PLIS**

1 entreprise a fait parvenir une offre régulière

**Montant H.T. Estimé : 9 272,50 € HT / PSE 1 785,00 € HT**

No Ordre de Dépôt	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Variantes	Montant H.T.	PSE
1	MARISOL		9 145,98	2 746,88

**ANALYSE DES OFFRES**

**ENTREPRISE MARISOL**

Offre conforme au CCTP.

**CLASSEMENT DES OFFRES**

**Notation et classement des entreprises en fonction des critères définis au Règlement de consultation :**

Notation et classement des offres :

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50%			valeur technique 40%				visite sur site 10%	note globale 100%	classement
		montant de l'offre	prix des prestations	respect du DPGF	méthodologie et procédés d'exécution amenés sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens affectés au site du chantier, à la qualité, à l'autocontrôle	performances en matière de protection de l'environnement, gestion des déchets et des nuisances	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)			
<b>BASE</b>											
		€HT	40%	10%	10%	10%	10%	10%	10%		
MARISOL	oui	9 145,98	40,00%	7%	7%	10%	7%	10%	10%	91,00%	1
ESTIMATION	-	9 272,50									

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50%			valeur technique 40%				visite sur site 10%	note globale 100%	classement
		montant de l'offre	prix des prestations	respect du DPGF	méthodologie et procédés d'exécution amenés sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens affectés au site du chantier, à la qualité, à l'autocontrôle	performances en matière de protection de l'environnement, gestion des déchets et des nuisances	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)			
<b>BASE + P.S.E.</b>											
		€HT	40%	10%	10%	10%	10%	10%	10%		
MARISOL	oui	11 892,86	40,00%	7%	7%	10%	7%	10%	10%	91,00%	1
ESTIMATION	-	11 057,50									

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, il est proposé à la commission de retenir cette proposition suivante:

**- l'entreprise MARISOL pour un montant de 11 892,86 € H.T. comprise PSE Isolation thermique sur salle étude**



Une négociation est engagée avec l'entreprise sur la base d'une optimisation de son offre.

Offres après négociation :

entreprise	régularité de l'offre	montant de l'offre	
		montant de l'offre de base	montant de la P.S.E. habillage bois intérieur
		€HT	€HT
ARRAS AGENCEMENT	oui	17 500,00	4 818,00
ESTIMATION	-	13 465,00	4 750,00

simple optimisation financière

Notation et classement des offres après négociation :

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50%			valeur technique 40%				visite sur site 10%	note globale 100%	classement
		montant de l'offre	respect du DPGF	méthodologie et procédés d'exécution amenés sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens affectés au suivi du chantier à la qualité, à l'autocontrôle	performances en matière de protection de l'environnement	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)	visite sur site sur présentation du quitus de visite			
		€HT	40%	10%	10%	10%	10%	10%	10%		
ARRAS AGENCEMENT	oui	17 500,00	40,00%	7%	5%	7%	7%	10%	0%	76,00%	1
ESTIMATION	-	13 465,00									

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50%			valeur technique 40%				visite sur site 10%	note globale 100%	classement
		montant de l'offre	respect du DPGF	méthodologie et procédés d'exécution amenés sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens affectés au suivi du chantier à la qualité, à l'autocontrôle	performances en matière de protection de l'environnement	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)	visite sur site sur présentation du quitus de visite			
		€HT	40%	10%	10%	10%	10%	10%	10%		
ARRAS AGENCEMENT	oui	22 318,00	40,00%	7%	5%	7%	7%	10%	0%	76,00%	1
ESTIMATION	-	18 215,00									

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, il est proposé à la commission de retenir la proposition suivante, jugée économiquement la plus avantageuse :

**- l'entreprise ARRAS AGENCEMENT pour un montant de 22 318,00 € H.T. PSE comprise habillage bois intérieur**

Lot : 7 PEINTURE

## OUVERTURE DES PLIS

1 entreprise a fait parvenir une offre régulière

Montant H.T. Estimé : 4 080,00€ HT / PSE 2 220,00 € HT

No Ordre de Dépôt	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Variantes	Montant H.T.	PSE
1	SPRID		2 886,84	2 491,39

## ANALYSE DES OFFRES

### ENTREPRISE SPRID

Offre conforme au CCTP.

## CLASSEMENT DES OFFRES

### Notation et classement des entreprises en fonction des critères définis au Règlement de consultation :

Notation et classement des offres :

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50%			valeur technique 40%				visite sur site 10%	note globale 100 %	classement
		montant de l'offre	prix des prestations	respect du DPGF	méthodologie et procédés d'exécution amenés sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens matériels mis sur le chantier, à la qualité, à l'autocontrôle	performances en matière de protection de l'environnement, gestion des déchets, et des nuisances	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)			
BASE		€HT	40 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %		
SPRID	oui	2 886,84	40,00%	7%	7%	7%	7%	10%	10%	88,00%	1
ESTIMATION	-	4 080,00									

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50%			valeur technique 40%				visite sur site 10%	note globale 100 %	classement
		montant de l'offre	prix des prestations	respect du DPGF	méthodologie et procédés d'exécution amenés sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens matériels mis sur le chantier, à la qualité, à l'autocontrôle	performances en matière de protection de l'environnement, gestion des déchets et des nuisances	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)			
BASE + P.S.E.		€HT	40 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %		
SPRID	oui	5 378,23	40,00%	7%	7%	7%	7%	10%	10%	88,00%	1

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, il est proposé à la commission de retenir la proposition suivante, jugée économiquement la plus avantageuse :

- l'entreprise SPRID pour un montant de 5 378,23 € H.T. PSE comprise peinture salle d'études



Une négociation sur la base d'une optimisation est engagée auprès des 2 entreprises.  
L'entreprise VIGREUX étant une entreprise de plomberie uniquement, elle ne sera pas consultée afin de revoir son offre pour la partie électricité manquante.

## Offres après négociation :

entreprise	régularité de l'offre	montant de l'offre	
		montant de l'offre de base	montant de la P.S.E.
		€HT	€HT
IDELEC	oui	17 995,00	-
RAMERY	oui	18 200,00	-
ESTIMATION	-	10 400,00	-

simple optimisation financière

## Notation et classement des offres après négociation :

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50 %			valeur technique 40 %				visite sur site 10 %	note globale 100 %	classement
		montant de l'offre	prix des prestations	respect du DPGF	méthodologie et procédés d'exécution amenés sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens matériels ou suivi du chantier, à la qualité, à l'anticipation	performances en matière de protection de l'environnement, gestion des déchets et des nuisances	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)			
IDELEC	oui	17 995,00	40,00%	10%	7%	7%	10%	10%	10%	94,00%	2
RAMERY	oui	18 200,00	39,55%	7%	10%	10%	10%	10%	10%	96,55%	1
ESTIMATION	-	10 400,00									

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, il est proposé à la commission de retenir la proposition suivante, jugée la plus avantageuse :

**- l'entreprise RAMERY pour un montant de 18 200,00 € H.T.**





Une négociation sur la base d'une optimisation est engagée auprès des 2 entreprises.

Offres après négociation :

entreprise	régularité de l'offre	montant de l'offre	
		montant de l'offre de base	montant de la P.S.E. remplacement chaudière
		€HT	€HT
VIGREUX	oui	38 461,14	19 018,00
AQUA CONFORT	oui	39 772,00	18 900,00
ESTIMATION	-	27 845,00	7 000,00

WC avec réservoir (problème de débit d'eau) et non temporisé / urinoir alimentation apparente et non cachée / distributeur papiers laqué blanc et non chromé

Notation et classement des offres après négociation :

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50 %			valeur technique 40 %				visite sur site 10 %	note globale 100 %	classement	
		montant de l'offre	prix des prestations	respect du DPGF	méthodologie et procédés d'exécution amenés sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens affectés au suivi du chantier, à la qualité, à l'autocontrôle	performances en matière de protection de l'environnement, gestion des déchets et des nuisances	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)				visite sur site sur présentation du quibus de visite
BASE												
VIGREUX	oui	38 461,14	40,00%	7%	5%	7%	7%	10%	10%	86,00%	1	
AQUA CONFORT	oui	39 772,00	38,68%	10%	3%	3%	0%	10%	10%	74,68%	2	
ESTIMATION	-	27 845,00										

entreprise	conformité de l'offre	prix des prestations 50 %			valeur technique 40 %				visite sur site 10 %	note globale 100 %	classement	
		montant de l'offre	prix des prestations	respect du DPGF	méthodologie et procédés d'exécution amenés sur le chantier	organisation du chantier, moyens humains, moyens affectés au suivi du chantier, à la qualité, à l'autocontrôle	performances en matière de protection de l'environnement, gestion des déchets et des nuisances	caractéristiques des produits ou matériels (fiches)				visite sur site sur présentation du quibus de visite
BASE + P.S.E.												
VIGREUX	oui	57 479,14	40,00%	7%	5%	7%	7%	10%	10%	86,00%	1	
AQUA CONFORT	oui	58 672,00	39,19%	10%	3%	3%	0%	10%	10%	75,19%	2	
ESTIMATION	-	34 845,00										

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, il est proposé à la commission de retenir la proposition suivante, jugée économiquement la plus avantageuse :

- l'entreprise VIGREUX pour un montant de 38 461,14 € H.T. – Offre de base

## RECAPITULATIF

Lot	entreprise	Estimation Base	montant de l'offre de base	montant de l'offre cis P.S.E. retenue
LOT n°1 : DESAMIANTAGE	EURODEM	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
LOT n°2 : DEMOLITION, MACONNERIE & REVETEMENT CERAMIQUE	RP CONSTRUCTION	56 136,40 €	61 341,56 €	61 341,56 €
LOT n°3 : CHARPENTE, COUVERTURE & BARDAGE BOIS	CARLIER BAUDOIN	30 295,00 €	19 694,60 €	19 694,60 €
LOT n°4: MENUISERIE EXTERIEURE	CNM	13 800,00 €	9 446,00 €	19 804,00 €
LOT n°5: CLOISON, DOUBLAGE & FAUX-PLAFOND	MARISOL	9 272,50 €	9 145,98 €	11 892,86 €
LOT n°6: MENUISERIE INTERIEURE	ARRAS AGENCEMENT	13 465,00 €	17 500,00 €	22 318,00 €
LOT n°7: PEINTURE	SPRID	4 080,00 €	2 886,84 €	5 378,23 €
LOT n°8: ELECTRICITE & VENTILATION	RAMERY	10 400,00 €	18 200,00 €	18 200,00 €
LOT n°9: CHAUFFAGE & PLOMBERIE	VIGREUX	27 845,00 €	38 461,14 €	38 461,14 €
<b>TOTAL</b>		<b>170 793,90 €</b>	<b>182 176,12 €</b>	<b>202 590,39 €</b>

Monsieur Le Maire précise que la commission d'appel d'offres a émis en date du 31/05 un avis favorable au choix des titulaires désignés dans le tableau ci-dessus.

Monsieur Le Maire précise également qu'au vote du budget 2023 en mars, des crédits suffisants avaient été affectés à l'opération d'équipement N° 371.

Mme Moreau souhaite savoir ce qui détermine le choix de la procédure du marché public et de sa publicité. M. Le Maire répond qu'il existe des seuils financiers règlementant ces choix. Concernant les marchés de travaux, comme le montant des travaux de l'école est compris dans la fourchette de 90000€ HT et 5382000€ HT, la publication doit être faite sur une plateforme de dématérialisation et dans un JAL (Journal des annonces légales) et la procédure de passation appropriée est la procédure adaptée.

M. Vincent fait remarquer qu'une attention soutenue doit être apportée aux délais d'intervention des entreprises et à leur bonne coordination. M. Le Maire approuve mais ne peut pas à ce stade encore préciser quel sera le planning d'intervention des différents corps de métier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité la décision de la commission d'appel d'offres
- autorise M. Le Maire à signer tous les marchés à passer avec les entreprises, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

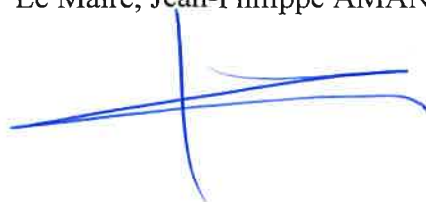
### 3) Questions diverses

- Lettre d'information n° 13 sur le PLUi

Le Maire transmet aux conseillers la lettre d'information sur l'élaboration du PLUi.

La séance s'est terminée à 20H16

Le Maire, Jean-Philippe AMANS



La secrétaire Dominique DANIEL

